

---

# CAN











Catalogue  
des articles  
normalisés  
du secteur suisse  
de la construction

---



**161**  
F/10

## Epuisement des eaux

<b>Métré forages</b>		022	Dispositions de métré pour forages.
Longueur totale forages		.100	Longueur totale de forage: distance à partir du point d'attaque et jusqu'au niveau inférieur du forage.
Durée travers.obstacles		.200	Durée pour la traversée d'obstacles: durée depuis le montage du trépan ou de l'outil de déroctage jusqu'à la reprise du forage normal.
<b>Métré conduites</b>		023	Dispositions de métré pour conduites.
Conduites p.pompes		.100	Longueur de conduites rigides et/ou flexibles pour pompes: les premiers m 20 à partir de la pompe sont compris. A partir de m 20,01, les conduites sont comptées au mètre linéaire et facturées séparément.
Lignes électr.p.pompes		.200	Longueur de lignes électriques pour pompes: les premiers m 50 depuis la pompe sont compris. A partir de m 50,01, les lignes sont comptées au mètre linéaire et facturées séparément.
Conduites p.bacs décantation		.300	Longueur de conduites rigides et/ou flexibles pour bacs de décantation: longueur effective à partir du bac de décantation.
Conduites définitives		.400	Longueur de conduites définitives: longueur effective. Raccords (pièces spéciales) comme prestation supplémentaire.
Conduites temporaires		.500	Longueur de conduites temporaires: longueur effective, y compris pose, mise à disposition pour la durée de la prestation, enlèvement et raccords (pièces spéciales).
<b>Métré tubes filtrants,pleins</b>		024	Dispositions de métré pour mise en place et démontage des tubes filtrants et des tubes pleins.
Longueur effective		.100	Longueur: longueur effective à partir du point d'attaque jusqu'au niveau inférieur du forage.